

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

Limite de 40 km/h en tout temps	
ENDROITS :	
St-A	1 ^{er} Boulevard
St-A	2 ^e Boulevard
St-A	3 ^e Boulevard
St-A	3 ^e Rue
St-A	4 ^e Boulevard
St-A	4 ^e Rue
St-A	5 ^e Avenue
St-A	5 ^e Boulevard
St-A	5 ^e Rue
St-A	6 ^e Avenue
St-A	6 ^e Rue
	Entre la 34 ^e Avenue et la 29 ^e Avenue Entre l'Avenue du Parc et la 25 ^e Avenue Entre la 22 ^e Rue et la 24 ^e Avenue
St-A	7 ^e Avenue
St-A	7 ^e Rue
St-A	8 ^e Avenue
St-A	8 ^e Rue
St-A	9 ^e Avenue
St-A	9 ^e Rue
	Entre le boulevard des Laurentides et le 598, 9 ^e Rue Entre la voie ferrée et la 20 ^e Avenue Entre la 23 ^e Avenue et la 25 ^e Avenue
St-A	10 ^e Avenue
St-A	10 ^e Rue
	Entre la 36 ^e Avenue et la 1080, 10 ^e Rue Entre l'Avenue du Parc et la 20 ^e Avenue
St-A	11 ^e Avenue
St-A	11 ^e Rue
	Entre la 35 ^e Avenue et le 1092-1098, 11 ^e Rue
St-A	12 ^e Rue
St-A	14 ^e Avenue
St-A	14 ^e Rue
St-A	15 ^e Avenue
St-A	15 ^e Rue
St-A	16 ^e Avenue

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-A	16 ^e Rue	
St-A	17 ^e Avenue	
St-A	17 ^e Rue	
St-A	18 ^e Avenue	
St-A	18 ^e Rue	
St-A	19 ^e Avenue	
St-A	19 ^e Rue	
St-A	20 ^e Avenue	Entre le boulevard Lachapelle et la rue des Frênes/27 ^e Rue Entre les rues des Ormes et du Boisé
St-A	20 ^e Rue	
St-A	21 ^e Avenue	
St-A	21 ^e Rue	
St-A	22 ^e Avenue	
St-A	22 ^e Rue	De l'extrémité ouest au 968, 22 ^e Rue Entre le 1020, 22 ^e Rue et l'Avenue des Capucines
St-A	23 ^e Avenue	
St-A	24 ^e Avenue	
St-A	24 ^e Rue	
St-A	25 ^e Avenue	
St-A	25 ^e Rue	
St-A	27 ^e Rue	
St-A	29 ^e Avenue	Entre la 9 ^e Rue et la 6 ^e Rue Entre le 250, 29 ^e Avenue et le 1 ^{er} Boulevard
St-A	30 ^e Avenue	
St-A	31 ^e Avenue	
St-A	32 ^e Avenue	
St-A	34 ^e Avenue	
St-A	35 ^e Avenue	
St-A	36 ^e Avenue	Entre le 1 ^{er} Boulevard et la 35 ^e Avenue Entre la 40 ^e Avenue et le boulevard Saint-Antoine
St-A	38 ^e Avenue	
St-A	39 ^e Avenue	
St-A	40 ^e Avenue	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-A	41 ^e Avenue	
St-A	47 ^e Avenue	
Laf	100 ^e Avenue	
Laf	101 ^e Avenue	
Laf	102 ^e Avenue	
Laf	103 ^e Avenue	
Laf	104 ^e Avenue	
Laf	105 ^e Avenue	
Laf	106 ^e Avenue	
Laf	107 ^e Avenue	
Laf	108 ^e Avenue	
Laf	109 ^e Avenue	
Laf	110 ^e Avenue	
Laf	111 ^e Avenue	
Laf	112 ^e Avenue	Entre le boulevard Maurice et la rue Schulz
Laf	113 ^e Avenue	
Laf	114 ^e Avenue	
Laf	115 ^e Avenue	Entre la rue Schulz et le 142, 115 ^e Avenue Entre le 134, 115 ^e Avenue et le boulevard des Hauteurs
Laf	116 ^e Avenue	
Laf	117 ^e Avenue	
Laf	118 ^e Avenue	Entre le boulevard des Hauteurs et la rue Marc-André
Laf	119 ^e Avenue	Entre le boulevard des Hauteurs et le 165, 119 ^e Avenue Entre le 175, 19 ^e Avenue et l'Avenue Forget
Laf	120 ^e Avenue	
Laf	121 ^e Avenue	
St-J	Abbesses, rue des	Entre la rue Louis-Lepic et la 1748, rue des Abbesses
Bel	Acajou, rue de l'	
St-J	Adélaïde, rue	
St-J	Adolphe, rue	
St-J	Aimé-Guénette, rue	
St-J	Alain, rue	
St-A	Albani, rue	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Albatros, chemin de l'	
St-J	Albert, rue	
Bel	Albert-Camus, rue	
St-J	Albert-Guénette, rue	
Bel	Aldéric, rue	
Bel	Alexandre, rue	
St-J	Alfred, rue	
Bel	Alfred-Pellan, rue	
St-J	Alfred-Viau, rue	
Bel	Aline, rue	
Bel	Alouettes, rue des	
Bel	Alsace, rue d'	
Bel	Amboise, rue d'	
Laf	André, rue	
Bel	André-Gide, rue	
St-A	André-Prévost, rue	Entre la 36 ^e Avenue et le 1669, André-Prévost Du 1716, André-Prévost jusqu'au bout
St-A	Anémones, avenue des	
Bel	Ange-Aurèle, rue	
Bel	Angèle, rue	
St-J	Angèle-Morand, rue	
Bel	Angers, rue d'	
Bel	Angrignon, rue	
Bel	Annecy, rue d'	
Bel	Annette, rue	
Laf	Antoine-Daniel, rue	
Bel	Antonio, rue	
St-J	Aqueduc, rue de l'	
St-J	Aqueduc, Place de l'	
Bel	Ardennes, rue des	
Laf	Ardoise, rue de l'	
St-J	Armand-Desforges, rue	
St-J	Arthur-Buies, rue	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-J	Arthur-Nadon, rue	
Laf	Artisans, rue des	
St-J	Aubin, rue	
St-J	Aubry, rue	
St-J	Baron, rue	
St-J	Barrette, rue	
Laf	Basque, rue	
St-J	Bastien, rue	
Bel	Baudelaire, rue	
Bel	Beaufort, rue de	
St-J	Beaulieu, rue	
Bel	Beaumont, rue	
Bel	Beausite, rue	
Bel	Bécassine, rue de la	
Bel	Bégin, rue	
St-A	Bégonias, avenue des	
St-J	Bel-Air, rue	
Laf	Bélisle, rue	
Bel	Bellerose, rue	
St-J	Bellevue, rue	
Bel	Belvédère, rue du	
St-J	Bernache, rue de la	
Bel	Bernard, rue	
St-J	Bertie, place	
St-J	Bertie, rue	
Bel	Bertrand, rue	
St-J	Blanchard, rue	
Bel	Blois, rue de	
St-J	Blondin, rue	
St-J	Bocage, rue du	
Bel	Bohème, rue de la	
St-J	Boisbriand, rue de	
Bel	Boischatel, rue de	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-A	Boisé, rue du	
St-J	Bois-Francis, rue des	
Bel	Boisjoli, rue	
Bel	Bon-Air, terrasse	
Bel	Bordeaux, rue de	
Bel	Bouchard, rue	
St-J	Bouchard-Lavallée, rue	
St-A	Bouleaux, rue des	
Bel	Boulogne, rue de	Entre le boulevard Maisonneuve et le 1898, de Boulogne Entre le 1934, de Boulogne et la rue Roy
St-J	Bourassa, boulevard	
St-A	Bourg, avenue du	
St-J	Boyer, rue	
St-J	Bran, rue	
Bel	Bretagne, rue de la	
St-J	Brière, rue	
Bel	Brise, rue de la	
St-J	Brosseau, rue	
Bel	Brunet, rue	
Laf	Bruno-Forget, rue	
St-J	Bruno-Nantel, rue	
Bel	Buisson, rue du	
St-J	Cadieux, rue	
St-J	Calixa-Lavallée, rue	
Bel	Campeau, rue	
St-J	Camping, rue du	
Bel	Canadienne, rue de la	
St-A	Capucines, avenue des	
Bel	Cardinal, rue du	
St-J	Carillon, rue du	
Bel	Carilou, rue	
Bel	Carole, rue	
Bel	Carouge, rue du	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-J	Cartier, rue	
Laf	Cartonnerie, place de la	
Laf	Cascades, rue des	
Bel	Castille, rue de	
St-J	Castonguay, rue	Entre les rues de Ste-Marcelle et Laviolette Entre la rivière et la rue Labelle
Laf	Cécile, rue	
St-J	Cèdres, rue des	
St-A	Cerisiers, avenue des	
Bel	Chaloux, rue	
Laf	Chambly, rue de	
Bel	Chambord, rue de	
Bel	Champagne, rue de la	
Bel	Champêtre, rue	
Bel	Championnet, rue	
Laf	Champlain, terrasse	
Bel	Chantilly, rue de	
St-J	Chapleau, rue	
Bel	Chardonnerets, rue des	
Bel	Charente, rue de la	
St-J	Charles-Desjardins, rue	
St-J	Chartrand, rue	
Bel	Châteaumont, place	
Bel	Châteauneuf, rue	
Bel	Châtelaine, rue de la	Entre le boulevard Maisonneuve et le 320, de la Châtelaine De 336, de la Châtelaine jusqu'à l'extrémité ouest
Bel	Chaumont, rue de	
St-J	Chênes, rue des	
St-J	Chénier, rue	
Bel	Chenonceau, rue de	
St-J	Cherrier, rue	
Bel	Chevalier, rue du	
Bel	Chevrier, rue	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H

(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Chinon, carré de	
Bel	Christian, rue	
Laf	Chutes-Wilson, rue des	Entre le boulevard du Curé-Labelle et le 337, des Chutes-Wilson De la rue des Méandres jusqu'au bout
Bel	Citation, rue de la	Entre la rue Desjardins et la 920, de la Citation Entre le 904, de la Citation et la rue Desjardins
St-J	Claude, rue	
St-J	Claude-Audy, rue	
Bel	Claudette, rue	Entre la rue Georges et le 1010, Claudette
Laf	Clavel, rue	
Bel	Clément, rue	
St-J	Clermont, rue	
St-J	Clichy, rue de	
St-J	Clignancourt, avenue de	
Bel	Cloutier, rue	
Laf	Colin, rue	
LAf	Collerette, rue	
Bel	Colline, rue de la	
St-A	Colombes, avenue des	
Laf	Colonia, terrasse	
Laf	Comtesse, rue de la	
Bel	Concorde, rue de la	
Bel	Condé, rue de	
Bel	Conrad, rue	
Bel	Côté, rue	
Bel	Côté, place	
Bel	Coteau, rue du	
Bel	Coutu, rue	
Bel	Crevier, rue	
Bel	Crispin, rue	
Bel	Cusson, rue	
St-A	Cyprès, avenue des	
St-J	Cyr, terrasse	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Dagenais, rue	
Bel	Dalhousie, rue	
Bel	Danielle, rue	
St-J	Danis, rue	
St-J	De La Durantaye, rue	
St-J	De La Vérendrye, place	
St-J	De Bellefeuille, rue	
Bel	Debien, rue	
St-J	Delisle, rue	
Bel	Delorme, rue	
St-J	De Martigny Est, rue	
Bel	De Martigny Ouest, rue	Entre les rues de la Volière et de l'Institutrice
St-J	De Montigny, rue	Entre la rue Boyer et le 210, De Montigny
Laf	Denis, rue	
Bel	Denise, rue	
St-J	Deschambault, rue	
Bel	Deschatelets, rue	
Bel	Desjardins, rue	
St-J	Désormeaux, rue	
St-J	De Villemure, rue	
Bel	Diane, place	
Bel	Diane, rue	
St-J	Digue, place de la	
St-J	Domaine, rue du	Entre les rues Latour et Parent Entre les rues du Palais et Claude
Bel	Donat, rue	
Bel	Doyon, rue	
Laf	Dubé, terrasse	
Bel	Ducharme, rue	Entre la rue Desjardins et le 913, Ducharme Entre la rue Guy et la montée Sainte-Thérèse
Bel	Dufour, rue	
St-J	Dumont, rue	
Bel	Dupéré, rue	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H

(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-J	Durand, rue	
St-J	Duvernay, rue	De la rue Cartier jusqu'au bout
Laf	Eaux-Vives, rue des	Toute la rue sauf le tronçon situé entre les adresses civiques 209 à 232
St-J	Écureuils, rue des	
Bel	Édouard, rue	Entre la rue Hatin et le 1027, Édouard Entre le 1015, Édouard et la rue Josiane
St-J	Édouard-Drouin, rue	
Bel	Église, rue de l'	Entre les rues Louise et Nadon
St-J	Élisabeth, rue	Entre les rues Durand et Chartrand
Bel	Élodées, rue des	
St-A	Émile-Nelligan, rue	
St-J	Épée, rue de l'	
St-A	Érables, avenue des	
St-J	Érablière, rue de l'	
Bel	Escalade, rue de l'	
St-J	Estacade, place de l'	
St-J	Esther-Blondin, rue	
Bel	Estran, rue de l'	
Bel	Étang, rue de l'	
St-J	Étienne-Blyth, carré	
St-J	Étiennette, rue	
Bel	Eugène, rue	
Bel	Éva, rue	
Bel	Faubourg, rue du	
Bel	Faubourg, place du	
Bel	Faune, rue de la	
St-A	Fauvettes, rue des	
St-A	Félix-Antoine-Savard, rue	De l'extrémité ouest au 1284, Félix-Antoine-Savard
St-A	Félix-Leclerc, avenue	Entre le boulevard Lachapelle et le 1030, Félix-Leclerc Entre le 1070, Félix-Leclerc et la 22 ^e Rue
Bel	Fernand, rue	
St-J	Fernand-Casavant, rue	
Bel	Fief, rue du	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Laf	Fileuse, rue de la	
Bel	Fleurie, terrasse	
Bel	Florand, rue	
Bel	Fondeurs, rue des	
St-J	Forest, terrasse	
Laf	Forget, avenue	
Bel	Fortier, rue	
Bel	Fougères, rue des	
St-J	Fournier, rue	
Laf	Francine, rue	
Laf	François-Cazal, rue	
Laf	François-Lebrun, rue	
Laf	François-Roy, rue	
Bel	Frédéric, rue	
Bel	Frégeau, rue	
St-A	Frênes, rue des	
St-J	Frontenac, rue	
Bel	Fugère, rue	
St-A	Gabrielle-Roy, rue	
Bel	Gaétan, rue	
St-J	Gagnon, rue	
St-J	Galet, rue du	
St-J	Gare, place de la	
St-J	Gare, rue de la	
Laf	Gaston-Poirier, rue	
St-J	Gatine, place	
Laf	Gaudreau, rue	
St-J	Gauthier, rue	Entre le boulevard Jean-Baptiste-Rolland Ouest et la rue Rochon Entre les rues Marie-Victorin et De Martigny Ouest
Bel	Geai-Bleu, rue du	Entre les rues de la Bécassine et du Cardinal Du 1099, du Geai-Bleu à l'extrémité ouest
Bel	Gélinottes, rue des	
St-J	Genest, rue	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Georges, rue	
St-J	Georges-Auclair, place	
St-J	Gérard, rue	
St-J	Gérard-Bruneau, rue	
Bel	Germaine, rue	
St-A	Germaines-Guèvremont, rue	
St-J	Giguère, rue	
Bel	Gilberte, rue	
Laf	Gilles, rue	
St-J	Giraldeau, rue	
Bel	Girouard, montée	
St-J	Globensky, rue	
St-J	Godefroy, place	
St-J	Godmer, rue	
Bel	Golf, avenue du	
Bel	Golf, croissant du	
St-J	Gosselin, rue	
Bel	Grand-Bois, rue du	
St-J	Grande-Allée	Entre les rues du Palais et François
Bel	Grand'Maison, rue	
Laf	Granit, rue du	
Bel	Grèbes, rue des	
Bel	Grimpeurs, rue des	
Bel	Grive, rue de la	
Bel	Grive, place de la	
St-A	Groulx, rue	
Laf	Guay, rue	
Bel	Guénette, rue	
Bel	Guillaume, rue	
Bel	Guy, rue	Entre la rue Ducharme et le 625, Guy Entre le 613, Guy et la rue Ducharme
Bel	Hameau, rue du	
Bel	Hamel, rue	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Hatin, rue	
St-A	Hautbois, rue des	
Laf	Hauteurs, place des	
St-J	Henri, rue	
Bel	Hervé, rue	
St-A	Hirondelles, avenue des	
Bel	Huards, rue des	
Bel	Huguette, rue	
St-J	Huot, rue	
St-J	Iberville, rue	
Bel	Îles, rue des	
St-J	Industrie, rue de l'	
Bel	Institutrice, rue de l'	
Bel	Irène, rue	
Laf	Isaac-Jogues, rue	
Bel	Jacinthe, rue	
Bel	Jacqueline, rue	
St-A	Jacques-Blanchet, rue	
St-A	Jacques-Castagner, rue	
Laf	Jacques-Marquette, rue	
Bel	Jardin-des-Hirondelles, rue du	
St-J	Jarry, rue	
St-J	J.-C.-Wilson, rue	Entre la rue de l'Aqueduc et le 122, J.-C.-Wilson Entre le 102, J.-C.-Wilson et Édouard-Drouin
Bel	Jean, rue	
Laf	Jean-De Brébeuf, rue	
Laf	Jean-François, place	
Laf	Jean-François-Régis, rue	
St-J	Jean-Guy, rue	
Bel	Jean-Louis, rue	
Laf	Jeanneau, rue	
Bel	Jeanne-d'Arc, rue	
Bel	Jeannette, rue	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-J	Jeannette-Desrosiers, rue	
St-J	Jean-O'Donnell, rue	
Bel	Jean-Paul, rue	
St-J	Jean-Paul-Hogue, boulevard	
Bel	Jean-Paul-Riopelle, rue	
Bel	Jérobelle, boulevard	
Bel	Jessica, rue	
Bel	Jocelyne, rue	
Bel	Johanne, rue	
Bel	Joli-Bourg, rue du	
Laf	Jonathan, rue	
Bel	Joncs, rue des	
Laf	Josée, rue	
Laf	Joseph-Aubin, rue	
Laf	Joseph-Dubois, rue	
St-J	Joseph-Fortier, rue	
Bel	Josiane, rue	
Bel	Julien, rue	
St-J	Junot, rue	
St-J	Juteau, rue	
Bel	Labossière, rue	
Laf	Labrèche, rue	Entre les rues de Chambly et Rodrigue
St-J	Labrie, place	
St-J	Labrie, rue	
St-J	Lachaîne, rue	
St-J	Ladouceur, rue	
St-J	Laflamme, rue	
Laf	Lafontaine, boulevard	Entre les boulevards du Curé-Labelle et Maurice
St-J	Lafortune, rue	
Bel	Laliberté, rue	
Bel	Lamontagne, rue	Entre la rue De Martigny Ouest et le boulevard Roland-Godard Entre la rue de Blois et le boulevard de La Salette
Bel	Langeais, place de	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Langlois	
St-J	L'annonciation, rue de	
St-J	Lapointe, rue	
Bel	Laroche, rue	
Laf	La Rochelle, rue	
St-J	Larocque, rue	
St-J	Larry-Ball, rue	
St-J	Latour, rue	
Laf	Laurence, rue	
Bel	Laurent, rue	
Bel	Laurette, rue	
Bel	Laurier, rue	
Bel	Lauzanne, rue	
St-J	Laval, rue	
St-J	Laviolette, rue	
Laf	Layon, rue du	
St-J	Lebeau, rue	
Bel	Leblanc, rue	
Bel	Leblond, rue	
Bel	Leduc, place	
Bel	Leduc, rue	
Bel	Lejeune, rue	
St-J	Lemay, rue	
St-J	Lemer St-Germain, carré	
Bel	Léo, rue	
Bel	Léon, rue	
St-J	Léonard, rue	Entre les rues Bran et Parent
Bel	Léonne, rue	
St-J	Léopold-Lecourt, rue	
St-J	Léopold-Nantel, rue	
St-J	Leroux, rue	
Bel	Léveillé, rue	
St-J	Lévis, rue de	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Lierre, rue du	
Bel	Lilas, terrasse des	
Bel	Limoges, rue	
Bel	Linda, place	
Laf	Lionel, terrasse	
St-A	Lionel-Daunais, rue	
Laf	Locas, terrasse	
Bel	Loiselle, rue	
St-J	Longpré, rue	
St-J	Loranger, rue	
Laf	Lorenzo-Bourcier, rue	
St-J	Lorrain, rue	
Bel	Lorraine, rue	
Bel	Lotus, rue du	
Laf	Louis, rue	
St-J	Louis-Bourque, carré	
Bel	Louise, rue	Entre les rues Manon et Labossière
St-J	Louis-Jolliet	
St-J	Louis-Lepic, rue	
St-J	Louis-Napoléon, rue	
Laf	Louis-Philippe, rue	
Bel	Louis-Ritchie, rue	
St-J	Luc, rue	
Bel	Lucarnes, rue des	
Laf	Lucia, rue	
Laf	Lucille, rue	
Bel	Luge, place de la	
Laf	Lyne, rue	
Bel	Machabée, rue	
Laf	Maçon, rue du	
St-J	Madeleine, rue	Entre les rues Filion et Léopold-Nantel Entre les rues Claude et René-Gascon Entre les rues Jacques-Castagner et Parent

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H

(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-J	Magnant, rue	
St-J	Maher, rue	
Laf	Maillé, terrasse	
Bel	Maisonneuve, boulevard	Entre les rues des Quatre-Saisons et Quintin Entre le boulevard Jérobelle et le 1429, boulevard Maisonneuve Entre le 1501, boulevard Maisonneuve et le 1159, boulevard Maisonneuve Entre le boulevard de La Salette et l'extrémité sud
St-A	Mandolines, rue des	
Bel	Manoirs, rue des	
Bel	Manon, rue	
Bel	Marais, rue du	
St-J	Marc, rue	
Laf	Marc-André, rue	Entre la 119 ^e Avenue et le 121, Marc-André
Bel	Marcel, rue	Entre le boulevard du Grand-Héron et le 2021, Marcel Du 2037, Marcel à l'extrémité sud
Bel	Marcelle-Ferron, rue	
St-J	Marchand, rue	
St-J	Marché, rue du	
Laf	Marcotte, rue	
Bel	Marécage, rue du	
St-J	Marguerites, rue des	
Laf	Maria, rue	
Laf	Marie-Claire, rue	
St-J	Marie-Victorin, rue	Entre les rue De Martigny Ouest et Laflamme
Bel	Mario, rue	
St-J	Marleau, rue	
Bel	Martel, rue	
St-J	Martine, place	
St-J	Martine, rue	
Bel	Massie, rue	
Laf	Massif, rue du	
Bel	Mathieu, rue	
Laf	Mathilde, rue	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-J	Matte, rue	
Laf	Maude, rue	
Laf	Maurice, boulevard	Entre la 115 ^e Avenue et le boulevard Lafontaine Entre le 2159, boulevard Maurice et la rue Bélanger
Bel	Maxime, rue	
Laf	Méandre, rue des	Entre le boulevard du Curé-Labelle et le 117, des Méandres De la rue des Chutes-Wilson jusqu'au bout
St-J	Melançon, rue	Entre les rues Latour et Filion Entre les rues Scott et Bélanger
Bel	Mélanie, rue	
St-A	Mélèzes, avenue des	
St-A	Merles, rue des	
St-A	Mésanges, avenue des	
Laf	Michel, rue	
Laf	Michel-Renaud, rue	
Bel	Millette, rue	
Laf	Modiste, rue de la	
St-J	Monaco, place de	
St-J	Monique, rue	
St-J	Montcalm, rue	
St-J	Montmartre, boulevard	
Laf	Monts, rue des	
St-J	Morand, rue	
St-J	Moreau, rue	
St-J	Morin, rue	
Bel	Mottram, rue	
St-J	Moulins, rue des	
Bel	Muguets, rue des	
Laf	Nadeau, rue	
Bel	Nadia, rue	
Laf	Nadine, rue	
Laf	Nadon, rue	
Bel	Nancy, rue	Entre la rue des Sureaux et le 1176, Nancy

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

Limite de 40 km/h en tout temps		
		Du le 1168, Nancy à l'extrémité Est
Bel	Napoléon, rue	
Bel	Nelson, rue	
Bel	Nénuphars, place des	
Bel	Neuville, rue de	
St-J	Nicolas, place	
Laf	Nicole, rue	
St-A	Nobel, rue	
Laf	Noël-Chabanel, rue	
Bel	Noisetiers, rue des	
Bel	Oblates, rue des	
Bel	Oiselet, rue de l'	
Bel	Oriole, rue de l'	
Bel	Orléans, rue d'	
St-A	Ormes, rue des	
St-J	O'Shea, rue	
St-J	Ouellette, rue	
St-J	Ouimet, rue	Entre les rues Melancon et Madeleine De la rue des Prés à l'extrémité Est
St-J	Pageau, rue	
St-J	Palais, rue du	Entre les rues Saint-Georges et Léonard
St-A	Parc, avenue du	Entre le 1 ^{er} Boulevard et le 265, Avenue du parc Entre la 6 ^e Rue et la 10 ^e Rue Entre les rues des Roitelets et des Hautbois
Bel	Parcours, rue du	
St-J	Paré, rue	
St-J	Parent, rue	Entre les rues Labelle et du Domaine Entre le 2 ^e Boulevard et le 3 ^e Boulevard
Bel	Pascal, terrasse	
St-J	Passion, rue de la	
St-A	Pasteur, rue	
Laf	Patrick, rue	
St-J	Patriotes, rue des	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Paul-André, rue	
St-J	Paul-Limoges, rue	
Bel	Paul-Verlaine, rue	
Laf	Pavillon, rue du	
St-A	Pélicans, rue des	
St-J	Pelletier, rue	
St-A	Perdrix, avenue des	
St-J	Perreault, rue	
St-J	Perrier, rue	
St-J	Petit, rue	
St-A	Peupliers, avenue des	
Laf	Piché, rue	
Laf	Pierre-Audette, rue	
Laf	Pierre-Lachaine, rue	
St-J	Pierre-Le Moyne, rue	
St-A	Pierre-Mercure, rue	
Bel	Pierrette, rue	
Bel	Pigeon, rue	
St-J	Pilon, rue	
St-J	Pins, rue des	
St-A	Pinsons, rue des	
Bel	Plage, rue de la	
Bel	Plaisance, rue de la	
St-J	Plateau, rue du	
Laf	Plateau-Lafontaine, rue du	
St-J	Plateau-Verchères, rue du	
Bel	Pometiers, rue des	
St-J	Pontiac, rue	
St-J	Poterie, rue de la	
Bel	Potier, rue	
Bel	Pré-Bois, rue du	
Bel	Précourt, rue	
St-J	Prés, rue des	Entre les rues Wilfrid-Martin et Filion

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-J	Prévost, rue	
St-J	Price, rue	
Bel	Prince, rue du	Entre la rue de la Concorde et le 989, du Prince Entre le 1005, du Prince et la rue de Beaufort
Bel	Principale, rue	
Bel	Promenade, rue de la	Entre la montée Ste-Thérèse et le 1163, de la Promenade Entre le 1151-1153, de la Promenade et l'extrémité de la rue
Bel	Proulx, rue	
Bel	Pruches, rue des	
Laf	Pulperie, rue de la	
Laf	Pulperie, place de la	
Laf	Quartz, rue du	
Bel	Quatre-Saisons, rue des	
Bel	Quintin, rue	
Laf	Raccourci, rue du	
Bel	Rachel, rue	
St-J	Radisson, rue	
Bel	Ramage, rue du	
Laf	Randonnée, rue de la	
St-A	Raoul-Jobin, rue	
Laf	Raphaël, rue	
Bel	Ravel, rue de	
Bel	Raymond-Pilon, rue	
St-J	Raymond, place	
St-J	Raymond, rue	
Bel	Relais, rue du	
St-J	René-Gascon, rue	Entre la rue Melancon et le 600, René-Gascon Entre le 705, René-Gascon et la rue Martine
Laf	René-Goupil, place	
Laf	René-Goupil, rue	
Bel	René-Sabourin, rue	
Laf	Résidence, rue de la	
Bel	Rêves, rue des	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Reynald, rue	
Bel	Ricard, rue	
St-J	Richard, rue	
Bel	Richer, rue	
Laf	Riopel, terrasse	
St-J	Rivière-du-Nord, chemin de la	
Bel	Robert, rue	
Laf	Rocaille, rue de la	
St-J	Rochechouart, avenue de	Entre les adresses civiques 1467 à 1622, avenue de Rochechouart
Bel	Rochefort, rue de	
St-J	Rocher, impasse du	
St-J	Rochon, rue	
Bel	Rodolphe, rue	
Laf	Rodrigue, rue	
Bel	Roger, rue	
Bel	Roi-Charles, boulevard du	
St-A	Roitelets, rue des	
St-J	Rolland, chemin	
Bel	Rollande, rue	
St-J	Rolland, rue	
St-A	Rossignols, rue des	
St-A	Rouges-Gorges, rue des	
Bel	Roy, rue	
Bel	Royale, rue	
Bel	Royale, place	
Bel	Ruel, rue	
St-A	Ruisseau, rue du	Entre la rue des Hirondelles et le boulevard Lachapelle
Laf	Sabrina, rue	
St-J	Saint-Alexandre, rue	
St-J	Saint-Christophe, rue	
St-J	Saint-Édouard, rue	
Bel	Saint-Émilien, rue de	Entre la rue de Chambord et le numéro civique 1654, et entre le numéro civique 1634 et le boulevard Maisonneuve
St-J	Saint-Faustin, rue de	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
St-J	Saint-Georges, rue	Entre les rues Bélanger et Fournier Entre la 105 ^e Avenue et le boulevard Lafontaine
St-J	Saint-Hubert, rue	
St-J	Saint-Ignace, rue	
St-J	Saint-Janvier, rue de	
St-J	Saint-Joseph, rue	
St-J	Saint-Jovite, rue de	
St-J	Saint-Léandre, rue	
St-J	Saint-Louis, rue	
St-J	Sainte-Lucie, rue de	
St-J	Saint-Marc, rue	
St-J	Sainte-Marcelle, rue de	
St-J	Ste-Marguerite, rue de	
Bel	Ste-Marie, rue	
Bel	Saint-Nicolas, montée	De la limite du territoire à la rue Lamontagne
St-J	Sainte-Paule, rue de	De la rue Saint-Georges à l'extrémité Est
St-J	Saint-Pierre, rue de	
Bel	Sainte-Thérèse, montée	entre le boulevard de La Salette et la limite du 1805, montée Sainte-Thérèse
Bel	St-Vincent, rue	
Bel	Sandra, rue	
Laf	Santa, rue	
Bel	Sapins, rue des	
St-J	Sarto, rue	
Bel	Saules, rue des	
St-J	Scott, rue	
Bel	Scraire, rue	
Bel	Seigneurie, rue de la	
St-J	Seigneurs-Dumont, boulevard des	Entre la rue Melancon et le 648-652, des Seigneurs-Dumont Du 718-720, des Seigneurs-Dumont à l'extrémité Est
Laf	Sentier, rue du	
St-J	Sigefroy, rue	
Laf	Sommet, place du	
St-J	Souvenir, rue du	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

	Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Stéphanie, rue	
Bel	Sureaux, rue des	
St-J	Suzanne, terrasse	
Bel	Suzor-Coté, rue	
Bel	Sylvain, rue	
Bel	Sylvie, rue	
St-J	Terrebonne, rue de	
St-J	Thémens, rue	
St-J	Théorêt, rue	
Bel	Therrien, terrasse	
St-J	Tilleuls, place des	
St-J	Tilleuls, rue des	
Laf	Tonnellier, rue du	
Bel	Touchette, rue	
Bel	Touraine, rue de	
Laf	Tour-du-Lac, rue du	
St-A	Tourterelles, rue des	
St-J	Traversée, boulevard de la	
St-A	Trembles, rue des	
Bel	Trudeau, rue	
Laf	Trudelle, rue	
Bel	Union, rue de l'	
St-J	Vaillancourt, rue	
St-J	Valiquette, rue	
Bel	Vallon, rue du	
St-J	Valmont, rue	
St-J	Vanier, rue	
Bel	Versailles, rue de	
Bel	Vicomte, rue du	Entre la rue de la Concorde et le 1003-1005, du Vicomte Entre le 1021, du Vicomte à la rue de la Concorde
St-J	Victor-Kominik, rue	
Bel	Vignon, rue de	
Bel	Villas, rue des	

ANNEXE « 4 »

LIMITES DE VITESSE – 40 KM/H
(Article 2.2)

Limite de 40 km/h en tout temps	
Bel	Villemont, rue de
St-J	Villeneuve, rue
Bel	Vincennes, rue de
St-A	Violoncelles, rue des
St-J	Virginie, rue
Bel	Volière, rue de la
St-J	Wilfrid, rue
St-J	Wilfrid-Martin, rue
St-A	Wilfrid-Pelletier, rue
Laf	Yanick, rue
St-A	Yoland-Guérard, rue
Bel	Yves, rue
St-A	Yves-Thériault, rue
Bel	Yvon, rue
Bel	Zotique, rue